



First Forum on African Statistical Development (FASDev)
Addis-Ababa, 12-13 may 2004

**Contribution de la communauté internationale au
renforcement des capacités statistiques en Afrique**
Exemple : Financement des activités d’AFRISTAT

Par Martin BALEPA, Directeur Général d’AFRISTAT

1. Ce bref exposé, qui donne un aperçu général sur l'ampleur et les sources de l'assistance reçue par AFRISTAT, aborde les points suivants :

- statut et missions d'AFRISTAT ;
- financement des activités d'AFRISTAT pour la période 1996-2005 ;
- assistance technique reçue par AFRISTAT et partenariat avec d'autres institutions et organismes ;
- nouvelles orientations pour la période 2006-2015

A. Statut et missions d'AFRISTAT

A.1. Statut

2. L'Observatoire économique et statistique d'Afrique subsaharienne (AFRISTAT) a été créé le 21 septembre 1993 par 14 Etats membres de la Zone Franc¹ dans le but de renforcer les capacités statistiques de ces Etats et de les doter de systèmes d'information permettant de piloter au mieux, et à moindre coût, la gestion de leur développement économique et social.

3. La création d'AFRISTAT a résulté d'un double constat :

- un nouveau contexte politique et économique (mondialisation, dévaluation du FCFA, etc.) ;
- une volonté affirmée d'intégration régionale manifestée par les Etats membres de la zone Franc.

4. Administré conformément aux dispositions du Traité signé en 1993 ainsi qu'à celles des textes subséquents, AFRISTAT est une institution internationale ouverte à tous les Etats africains subsahariens et de l'Océan indien. Cette institution a démarré effectivement ses activités le 2 janvier 1996. Son siège est à Bamako (Mali).

A.2. Missions

5. Les missions d'AFRISTAT peuvent se résumer en quatre points :

- contribuer à l'harmonisation conceptuelle et méthodologique des travaux statistiques ;
- apporter un appui à la production et à la diffusion de l'information statistique ;
- contribuer au renforcement institutionnel des systèmes statistiques nationaux ;
- contribuer à la conception, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de l'impact des politiques de développement sur les conditions de vie des ménages.

6. Dans l'accomplissement de ces missions, AFRISTAT applique le **principe de subsidiarité** ; il « *ne peut se substituer* [aux organismes nationaux de statistique] *pour la collecte, le traitement et la diffusion de l'information statistique de base dans* [les] *pays* [membres] ». Enfin, AFRISTAT « *agit en*

¹ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo. Quatre autres Etats ont adhéré depuis lors, dans l'ordre chronologique : Guinée-Bissau, Mauritanie, Guinée et Cap-Vert.

étroite coopération avec les organismes d'intégration économique et monétaire des États membres de la zone Franc ».

7. Au cours de cette première décennie de son fonctionnement, AFRISTAT intervient prioritairement dans les domaines suivants :

- organisation et management des instituts nationaux de statistique ;
- formation continue et perfectionnement des cadres ;
- diffusion de l'information statistique à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et bases de données ;
- comptabilité nationale (finances publiques, tableaux entrées-sorties, tableau économique d'ensemble, biens et services...);
- indice des prix à la consommation ;
- statistiques d'entreprises ;
- enquêtes agricoles ;
- enquêtes sur les dépenses des ménages ;
- nomenclatures et répertoires économiques ;
- statistiques pour le suivi des conditions de vie des ménages et de la pauvreté, et statistiques sociales ;
- tableaux de bord et modélisation macro-économique.

8. Enfin, AFRISTAT intervient non seulement dans les Etats membres mais également dans d'autres Etats qui en font la demande.

B. Financement des activités d'AFRISTAT pour la période 1996-2005

9. AFRISTAT est une jeune et petite institution dont le financement est basé sur un fonds de capitalisation. **Le mode de financement d'AFRISTAT est déterminant dans son fonctionnement** : le capital et les intérêts du Fonds AFRISTAT alimentent en toute régularité (tous les ans) le budget de l'institution.

10. A sa création, le Fonds AFRISTAT était constitué des contributions égalitaires (moins de 250 000 dollars américains² par Etat) des Etats et d'une contribution de la France (près de 2,8 millions dollars américains), soit environ 6,2 millions de dollars américains pour une période de dix ans. L'entrée de quatre nouveaux Etats devait porter le capital à un peu plus de 7 millions dollars.

11. Ce montage original devait permettre d'obtenir un financement important au départ de façon à ce que les activités d'AFRISTAT soient financées pour partie sur le capital et pour partie sur les intérêts

² Montant estimé en dollars. 1 US\$ = 540,95 FCFA au 5 mai 2004.

généérés. Ainsi, on évitait un système de versements annuels souvent aléatoires et interdisant par conséquent toute visibilité de programmation à moyen terme.

12. Au regard de l'ampleur des activités, ce montage, bien qu'ayant garanti le financement du fonctionnement courant d'AFRISTAT au cours de huit premières années, s'est montré fragile pour supporter les activités d'appui technique.

13. Grâce à la confiance faite à l'institution, d'autres bailleurs de fonds sont venus, soit contribuer directement au financement des opérations menées par AFRISTAT soit à travers des programmes et projets initiés par ces bailleurs au profit des Etats membres ou des Etats tiers. Ces nouvelles ressources, souvent de portée nationale ou sous-régionale, couvrent généralement une période n'excédant pas trois ans. Aujourd'hui, elles sont devenues majoritaires dans les ressources de l'Observatoire. Sur les huit premières années d'activité, plus de **60% des ressources d'AFRISTAT proviennent de ces sources.**

14. De telles ressources, bien qu'elles n'aient pas perturbé fondamentalement le fonctionnement de l'institution, posent néanmoins quelques problèmes qu'il convient de soulever :

- Elles impliquent une gestion à court terme et un manque de visibilité pour établir une programmation de moyen et long termes.
- Elles avantagent certains pays ou certaines zones sous-régionales et créent un climat d'injustice entre les Etats membres.
- Elles alimentent un sentiment préjudiciable à l'appropriation de l'Observatoire par ses Etats membres car le contrôle de ces activités hors Fonds par les instances de politique et de gestion (Conseil des ministres, Comité de gestion et Conseil scientifique) ne peut se faire qu'a posteriori.

15. La constitution du Fonds n'a pas été aisée³, chaque Etat y allant à sa vitesse. Dans l'attente de la mobilisation totale des ressources, la France avait subventionné les deux premières années (1996 et 1997) d'installation d'AFRISTAT. Très vite, l'Union européenne lui avait emboîté le pas en affectant d'importants crédits FED à AFRISTAT dans le cadre d'un programme de soutien.

16. Après cette phase de démarrage, la France et d'autres bailleurs ont poursuivi leurs appuis soit à travers des programmes et projets conçus pour les pays et dont AFRISTAT était l'agence d'exécution soit à travers des commandes de mission de consultation passées directement à l'Observatoire. Parmi ces programmes et projets, on peut notamment citer :

- plusieurs conventions de financement d'activités de renforcement des capacités statistiques sur le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) de la France ;
- la convention de mise en œuvre des volets « Comptabilité nationale », « Secteur informel » et « Prix » signée entre l'Observatoire et la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-

³ Trois Etats sont encore redevables de la totalité de leurs contributions ; un ne s'est pas acquitté à ce jour de la totalité.

africaine (UEMOA⁴) dans le cadre du Programme régional d'appui à la statistique (PARSTAT) financé par l'Union européenne ;

- plusieurs contrats avec le FMI pour la mise en œuvre des projets d'amélioration du Système général de diffusion des données (SGDD) dans les pays de l'UEMOA, la Guinée et la Mauritanie ;
- projet relatif aux systèmes d'information pour le suivi et la mise en œuvre des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) et les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) dans une vingtaine de pays africains financé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ;
- projet relatif à l'amélioration des systèmes d'information dans le suivi du marché de travail dans cinq pays financé par la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) ;
- plusieurs contrats de consultation dans plusieurs pays financés par la France, la Banque mondiale, l'Union européenne et le PNUD.

17. Tous ces programmes et projets ont certes donné l'occasion de contribuer fortement à l'amélioration des performances des pays bénéficiaires dans le domaine de la statistique mais ils ont également consolidé les possibilités budgétaires d'AFRISTAT.

C. Assistance technique reçue par AFRISTAT et partenariat avec d'autres institutions et organismes

18. Le volume du Fonds AFRISTAT, tel qu'initialement fixé, était nettement en deçà des attentes des Etats membres. Non seulement il était insuffisant pour supporter les demandes des Etats mais il ne permettait pas de financer le recrutement des experts dans les domaines prioritaires définis par le Comité de direction.

19. C'est ainsi que sur la douzaine de postes d'experts identifiés, la France fournit une assistance technique constituée de cinq experts entièrement pris en charge par ce pays. Au démarrage des activités de l'institution, le financement apporté par l'Union européenne a couvert la rémunération de cinq experts africains pendant quinze mois.

20. Il convient aussi de relever que dans le cadre des projets PNUD (suivi des DSRP et des OMD) et ACBF (amélioration des statistiques du travail), il est prévu de recruter deux et un expert respectivement.

21. Dans la conduite de ses activités, l'Observatoire entretient de nombreuses relations de travail avec plusieurs organismes et institutions. C'est le cas avec les institutions sous-régionales d'intégration économique, les banques centrales des Etats couverts, INSEE, EUROSTAT, DIAL, etc. Leur collaboration à la réalisation des activités d'AFRISTAT est fructueuse et contribue efficacement à l'appropriation des bonnes pratiques par les experts d'AFRISTAT et à leur diffusion dans les Etats membres à travers des missions d'appui ou des séminaires et ateliers.

⁴ Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo.

D. Nouvelles orientations pour la période 2006-2015

22. Le mécanisme de financement actuel d'AFRISTAT arrive à son terme le 31 décembre 2005. A la veille du démarrage du prochain cycle d'activités 2006-2015, le Comité de direction de l'Observatoire a commis une étude dont l'objectif global était d'élaborer, à l'attention du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, un ensemble de propositions sur la configuration d'AFRISTAT après le 31 décembre 2005. Ces propositions portent sur les nouvelles missions d'AFRISTAT, ses modes d'organisation, de fonctionnement et de financement. Les axes et domaines de travail prioritaires pour la période décennale 2006-2015, ses relations avec les organismes d'intégration régionale, les organisations internationales, les bailleurs de fonds et les centres africains de formation statistique ainsi que son élargissement à d'autres Etats membres ont fait l'objet d'un examen attentif dans cette étude.

D.1. Pour un renforcement du Fonds AFRISTAT

23. En ce qui concerne le financement, l'étude recommande de conserver le même type de mécanisme de financement que celui actuellement en cours, c'est-à-dire un fonds de capitalisation pour financer les activités courantes sur une longue période.

24. Plusieurs facteurs objectifs analysés en détail dans cette étude militent en faveur d'un fonds beaucoup mieux doté que l'actuel pour donner à AFRISTAT les moyens nécessaires pour contribuer de manière encore plus significative au renforcement durable des capacités statistiques des Etats membres. Cet exposé ne reviendra pas sur ces facteurs.

25. L'expérience du premier Fonds montre que sa mise en place a été incontestablement, la mise en place du Fonds est une grande réussite : **en effet, ce Fonds a pu financer sans à coup le fonctionnement courant de l'Observatoire sur plusieurs années.** Cependant, le nouveau Fonds devra tenir compte et corriger les faiblesses du premier:

- **La sous-estimation** de l'ampleur des activités : durant la période 1996-2005 seuls 40% des missions d'assistance technique et séminaires ont pu être financés par le Fonds.
- **La rigidité du Fonds**, où les budgets ont été définis sur une période de huit ans. Même si cela présente un aspect positif dans la mesure où cela impose une discipline budgétaire, il est nécessaire de **prévoir et d'anticiper** l'ensemble des ressources requises.

26. Le même mécanisme ayant été conservé, quelques innovations, en plus de l'augmentation de son volume, ont été proposées pour la reconstitution et le fonctionnement du Fonds 2006-2015 :

- ouvrir le Fonds à d'autres bailleurs, en plus des Etats membres et de la France, notamment les institutions et organismes sous-régionaux ainsi que les multilatéraux ;
- introduire plus d'équité dans la répartition des contributions des Etats en prenant en compte leurs capacités réelles de s'assurer de cette charge ;
- identifier une institution sous-régionale ou régionale qui sera chargée de la gestion du Fonds au cours de la prochaine décennie.

27. Le montant du capital pour la période 2006-2015 a été calculé à partir d'estimations très détaillées des dépenses de chaque poste de la nomenclature budgétaire d'AFRISTAT sur toute la période. Des hypothèses centrales ont aussi été retenues pour les taux d'intérêts (capitalisation du Fonds) et pour le taux d'inflation.

28. Le **montant optimal** permettant **d'assurer un volume d'activités important à des conditions de travail convenables pour le renforcement des capacités statistiques nécessaires à l'appui aux politiques de développement** est estimé à **31 millions de dollars américains** sur une période de dix ans.

D.2. Quelles contributions attendues des Etats membres d'AFRISTAT et de leurs partenaires au nouveau Fonds ?

29. Conformément au mode de répartition adopté par les Etats membres, 12 millions, soit 38,5% seront supportés par ceux-ci et 19 millions soit 61,5% sont à rechercher auprès des bailleurs de fonds et des partenaires au développement.

30. La contribution des Etats membres n'est plus comme dans le premier Fonds une contribution strictement égale pour tous, quelle que soit la taille de leurs économies. La contribution des Etats se décline en deux parties : une part dite "part fixe" calculée encore sur une base d'égalité entre les Etats membres et une "part variable" indexée sur les dépenses budgétaires des Etats membres⁵.

31. La contribution complémentaire sera recherchée auprès de l'ensemble de la communauté des bailleurs et des partenaires au développement, des banques centrales et des banques de développement, ainsi qu'auprès des organisations d'intégration régionale.

32. En décidant de prendre en charge plus de 38,5% du montant du futur Fonds, les Etats membres manifestent clairement leur engagement et leur volonté de promouvoir le développement de la statistique, comme outil de gestion du développement par les résultats.

33. L'appui qu'AFRISTAT apporte actuellement aux Etats africains dans la rénovation et le renforcement de leurs systèmes statistiques constitue une raison solide de soutenir l'engagement des Etats membres.

34. Les orientations stratégiques, les axes de travail prioritaires et le schéma de financement d'AFRISTAT renforceront son caractère de pôle de compétence régional de cette institution et permettront d'entamer sa deuxième décennie dans de bonnes conditions pour relever les défis auxquels les systèmes statistiques nationaux des Etats membres auront à faire face : contribuer à la mise en œuvre des politiques de développement et notamment la lutte contre la pauvreté.

⁵ Cette part variable a été calculée sur la base des dépenses de l'année 2002.